DEPARTEMENT DE L'OISE
Canton de Chaumont-en-Vexin
Commune de Montagny-en-Vexin
3 Place de la mairie 60240 Montagny-en-Vexin
Tél 03.44.49.92.18 E.mail : mairie@montagnyenvexin.fr

SECURITE PUBLIQUE - RESTRICTION DE CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNER

ARRETE N°2025- 016

Le maire de la commune de Montagny en Vexin

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu le Code de la route,
Considérant les travaux de réalisation travaux de raccordement de réseau d'eau potable, chez Mr et Mme PAYET, rue du bout des murs, par VEOLIA Eau, rue du Thérain 60000 BEAUVAIS, du 19/08/2025 au 20/09/2025 inclus,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation, la vitesse et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours

Vu l'intérêt général

ARRETE :

Article 1. La circulation des véhicules sera alternée pendant la durée des travaux.

Article 2. Pendant les travaux, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé manuellement, sera mis en place.

Article 3. Pendant cette même période, le stationnement des véhicules légers et poids lourds sera interdit sur la zone de travaux.

Article 4 : La vitesse sera limitée à 30 km/h pendant la durée des travaux.

Article 5 : Les restrictions à la circulation seront matérialisées par la pose de panneaux de signalisation temporaires aux extrémités du chantier. Cette signalisation sera conforme à l'instruction ministérielle : 8ème partie sur la signalisation temporaire.

Article 6 : La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et entretenue par l'entreprise.

Article 7 : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux règles en vigueur.

Article 8 : Le présent arrêté est affiché en mairie et sur le site internet de la commune et entre en vigueur dès sa publication.

Article 9 : M. le commandant de gendarmerie, l'entreprise VEOLIA EAU sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté .

Fait à Montagny en Vexin, le 19 août 2025

Gaëtan EPAGNEUL, Maire-Adjoint

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (Oise)